

Envoi par courriel

6211-06-142

Québec, le 17 novembre 2015

Madame Valérie Saint-Amant
Direction de l'Évaluation environnementale des projets terrestres
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 6^e étage, bte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet d'amélioration de la route 389 entre Baie-Comeau et Manic 5
Questions complémentaires du 17 novembre 2015 (DQ7)**

Madame,

À la suite de l'audience publique, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier vous soumet les questions suivantes et pour laquelle les réponses sont attendues d'ici le 19 novembre prochain.

1. Le promoteur propose de réaliser un projet de compensation pour la perte permanente de milieux humides (tous projets assujettis).
2.
 - Veuillez préciser si la restauration de milieux humides serait une pratique envisagée. Veuillez préciser comment le ministère prévoit prendre en compte les milieux humides perturbés directement ou indirectement dans le cadre du programme de compensation prévu par le promoteur.
 - Comment le ministère évalue si les mesures de compensation des milieux humides ont répondu aux attentes en termes de valeur écologique équivalente? Est-ce qu'un suivi des milieux restaurés serait envisagé?

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission